

Demande déposée le 25/05/2022 et complétée le 24/06/2022

N° PC 072 346 22 Z0018

Par :	Monsieur GODARD Gwenael Madame ESNAULT Laetitia
Demeurant à :	8 rue des Cèdres 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Sur un terrain sis à :	1 rue des Mésanges 72210 LA SUZE SUR SARTHE
Cadastré :	346 AX 68
Nature des Travaux :	Construction d'une maison individuelle avec garage

Surface de plancher
Créée : 124,8 m²

Destination : Habitation

Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/11/2007, modifié,
Vu les pièces complémentaires reçues le 24/06/2022,

CONSIDERANT le projet de construction d'une maison individuelle avec garage accolé, en zone AUh du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT l'article AUh11-2 du règlement du Plan Local d'Urbanisme qui dispose que la pente de toiture pour les constructions à usage d'habitation sera proche du rapport 1 sur 1, sans être inférieur à 40 degrés,

CONSIDERANT ce même article qui dispose que, pour les projets d'architecture contemporaine, les pentes de toiture pourront être inférieures à 40 degrés,

CONSIDERANT que la toiture du projet a une pente à 35 degrés et qu'au vu des pièces du dossier, notamment la notice qui indique uniquement que « ce projet, par son architecture contemporaine en harmonie avec les constructions pavillonnaires environnantes, s'intégrera dans le site sans en modifier l'impact visuel », le caractère contemporain n'est pas clairement justifié,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent Permis de Construire est **REFUSÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

La Suze-sur-Sarthe, le 11 juillet 2022

L'adjoint au Maire,


Pascal BRETON



Date d'affichage du dépôt :
Transmis à la Préfecture le :
Notifié au pétitionnaire le :

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.